

Recherches sociographiques



Rémi SAVARD, *Le sol américain : propriété privé ou terre-mère*

Denys Delage

Volume 23, Number 3, 1982

Imaginaire social et représentations collectives, II. Mélanges offerts à Jean-Charles Falardeau

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056000ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056000ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Delage, D. (1982). Review of [Rémi SAVARD, *Le sol américain : propriété privé ou terre-mère*]. *Recherches sociographiques*, 23(3), 443–445.

<https://doi.org/10.7202/056000ar>

Aucun savoir n'est neutre et, comme toute science, l'écologie est un outil qui peut libérer mais qui peut aussi opprimer.

Michel JURDANT

*Département de géographie,
Université Laval.*

Madeleine DUCROCQ-POIRIER, *Marie Le Franc. Au-delà de son personnage*, Montréal, La Presse, 1981, 221p. (« Jadis et Naguère ».)

Moins célèbre que son compatriote Louis Hémon, auteur de *Maria Chapdelaine*, Marie Le Franc n'en demeure pas moins une Bretonne de renom et un auteur important dans l'histoire littéraire du Québec. Malgré un rôle de premier plan joué entre 1925 et 1955, années où elle a produit toute son œuvre, Marie Le Franc est aujourd'hui connue des seuls spécialistes. C'est sans doute pour la sortir de cet injuste oubli (comme Paulette COLLET, avec *Marie Le Franc, deux patries, deux exils*), que Madeleine Ducrocq-Poirier, professeur de littérature québécoise à l'Université de Paris IV, lui a consacré cette étude, basée sur des documents de première main, parfois inédits, dans laquelle se révèle un personnage attachant, qui a fait une entrée remarquée dans les lettres en remportant, avec son premier roman, *Grand-Louis l'innocent*, le prix Goncourt 1927. Ce roman, d'abord paru à compte d'auteur à Montréal, en 1925, était presque passé inaperçu, un peu comme celui de Hémon, en 1914, lors de sa parution dans *Le Temps* de Paris, puis à Montréal, en 1916.

Marie Le Franc, née dans le Morbihan, en 1879, a quitté son pays natal en 1906 pour venir s'installer au Québec qu'elle affectionne plus qu'une deuxième patrie et qu'elle s'est plu à chanter, surtout la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dans ses romans, tels, outre celui déjà nommé, *Héliet, fils des bois* (1920), *Grand-Louis le revenant* (1930), *La Rivière Solitaire* (1934), *La Randonnée passionnée* (1936) et *Pêcheurs de la Gaspésie* (1938), autant de romans dont l'intrigue se déroule en terre québécoise. Elle a, de plus, publié des romans dont l'action se passe dans son Morbihan natal, quelques recueils de nouvelles, un essai et deux recueils de poésies. Dix-huit ouvrages en tout d'une qualité d'écriture certaine.

Madeleine Ducrocq-Poirier laisse à d'autres le soin d'analyser en profondeur ces œuvres pour se limiter à suivre à la trace l'écrivain, en respectant une chronologie synchronique. De cette façon, l'auteur a atteint son but : nous faire redécouvrir et aimer Marie Le Franc.

Aurélien BOIVIN

*Dictionnaire des œuvres,
Université Laval.*

Rémi SAVARD, *Le sol américain : propriété privée ou terre-mère*, Montréal, L'Hexagone, 1981, 53p.

Dès le XVI^e siècle, l'Europe a imposé sa domination à la terre entière. Un siècle plus tard, l'Europe s'annexait l'Amérique du Nord. Ses marchands s'enrichissaient aux dépens des autochtones, ses soldats les subjugaient, ses colons prenaient leur place, enfin ses missionnaires les dépossédèrent de leur culture. Offensive impérialiste, négation de l'autre que prolonge dans l'écrit une histoire construite autour d'un objet fictif : un continent neuf (malgré ses quatre cents siècles de

présence humaine). Et maintenant ? Ne sommes-nous pas portés par la même offensive aveugle de l'Occident ? Autrefois, il fallait transformer le « sauvage » en sujet catholique, maintenant, en simple citoyen canadien. Hier, il fallait des terres agricoles, maintenant c'est le sous-sol et les rivières. Occident dominant. Occident envahissant. L'homme domine la nature, la nature se meurt ; l'homme domine l'homme, l'homme morcelé et sérialisé étouffe. La crise de la civilisation occidentale pose la question des options : écologie, autogestion, droits des peuples. Et si l'on se mettait à l'écoute de ceux que, dans notre aveuglement et notre surdité, nous avons toujours fait taire ?

Deux civilisations se sont affrontées en Amérique, l'une autochtone, égalitaire, fondue dans la nature, l'autre, expansionniste, hiérarchisée en classes, dominant la nature. D'un côté la terre-mère, le grand cercle, de l'autre la propriété privée, la pyramide sociale. Le conflit allait d'abord s'articuler autour de l'accès à la terre.

Ce sont les Hollandais qui les premiers, en 1625, ont négocié l'achat des terres des autochtones en Amérique. Les avocats de la West Indische Compagnie y voyaient une façon de s'assurer des titres officiels contre les prétentions des puissances européennes rivales. L'ensemble des traités de cession des droits autochtones signés depuis lors s'inspire de cette tradition. Il est certain qu'à l'origine, les Amérindiens ont vu des cérémonies d'alliance là où les arrivants voyaient des opérations consenties de transfert foncier.

La Proclamation Royale de 1763 constitue une charnière dans l'histoire des traités. Pour contrer la poussée américaine, la couronne britannique reconnaissait un titre foncier sur la quasi-totalité du territoire cédé par la France. La couronne se réservait le privilège exclusif d'éteindre les titres autochtones. Toutefois, la victoire de la Révolution Américaine annihila les effets de cette proclamation dans la partie méridionale de cet « *Indian Territory* ». Du côté canadien, on continua de reconnaître un territoire indien mais sa destinée sera de rétrécir comme une peau de chagrin : expropriation de toute la péninsule du Niagara entre 1770 et 1850, traités Robinson-Supérieur et Robinson-Huron comportant non seulement l'extinction des droits aborigènes mais pour la première fois de façon explicite, l'attribution de réserves au pro-rata de la population.

En 1870, lors de l'acquisition des territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le Dominion du Canada reconnaît les titres indiens comme on l'avait fait lors de la Proclamation Royale de 1763. Puisque les droits aborigènes ont ceci d'« extraordinaire » qu'on ne les reconnaît que dans la mesure où il faut les céder, de nombreux traités (*surrenders*) marquent la période 1871-1929. Il s'agit dans tous les cas de traités inégaux où toutes les mesures sont prises pour impressionner, apeurer, tromper les « sauvages » : négociations en présence de troupes ou de policiers de la Royal North West Mounted Police, textes rédigés en anglais seulement et négociés avec des chefs désignés par les Blancs. Ainsi, les Dènès recevront copie de leur traité quarante ans après sa signature. La convention de la Baie James constitue le dernier de ces traités : en échange de leurs terres, les signataires autochtones se voyaient « réserver » 1% des terres couvertes par l'entente. Bref, entre 1870 et 1970, onze traités numérotés et la convention de la Baie James ont eu pour effet de déposséder les autochtones de 2 730 793 km².

Le texte de Rémi Savard constitue avant tout un plaidoyer pour une histoire qui cesse d'occulter les premiers peuples de ce continent, pour une société qui reconnaisse enfin le droit d'exister dans la différence. À ce titre, on ne peut réduire l'histoire des autochtones à l'apport de quelques techniques (raquettes, sirop d'érable) à une société canadienne ou américaine en voie de formation. De par leur existence même, les sociétés autochtones ont constitué historiquement une menace à l'existence des sociétés occidentales, puisqu'elles étaient la preuve que la domination de l'homme sur l'homme, sur la femme, sur la nature n'était pas naturelle, donc pas éternelle non plus. De là l'acharnement passé et actuel à les détruire. Cela pose la question : toute volonté de changer en profondeur notre société devrait nous inciter à écouter enfin ceux que l'on a toujours voulu faire taire.

Il s'agit ici d'un livre polémique dont le style exclut les nuances. Toutefois, dans sa volonté de refaire l'histoire des autochtones, Rémi Savard n'échappe pas à la mythologie du « bon Sauvage ». Si l'auteur rappelle à juste titre la mauvaise foi des Blancs dans toutes les négociations avec les Amérindiens, l'hospitalité de ces derniers qui seule a permis aux premiers arrivants de survivre, on ne peut pas inversement réduire l'histoire à un scénario de trahison. Les Hurons n'ont-ils pas recherché l'alliance de Champlain pour faire la guerre aux Iroquois? Les Mohicans n'ont-ils pas obtenu l'aide des Hollandais pour attaquer les Mohawks? Victorieux, ceux-ci n'ont-ils pas gagné les Hollandais à leur guerre contre les Hurons? Et ainsi de suite. Oui, les sociétés amérindiennes d'Amérique du Nord étaient généralement égalitaires, oui elles respectaient la nature, mais ne vivaient-elles pas aussi de la guerre? La guerre de *vendetta* n'y était-elle pas endémique? Le prestige social, à tout le moins dans les sociétés iroquoiennes, ne s'acquerrait-il pas par le courage manifesté lors d'attaques de villages ennemis? L'égalité, le grand cercle, l'entraide valaient pour les membres d'une même tribu, de même que pour les membres des tribus alliées. Pour tous les autres, c'était la hiérarchie, la pyramide, la guerre.

La conquête de l'Amérique par l'Europe n'aurait pas pu se faire sans une certaine acceptation de la part de l'Amérindien qui, à court terme, profitait de la destruction de son frère de race. À aucun moment les Amérindiens n'ont pu surmonter leurs divisions, s'unir pour refouler à la mer les envahisseurs. Et à cet égard, la force des Européens ne tenait pas qu'à leur avance technologique et à leur contrôle des armes à feu, elle tenait aussi aux rivalités intertribales : en cherchant à tirer parti d'alliances européennes contre leurs ennemis traditionnels, les tribus se sont transformées en maillons d'empires. Le pouvoir blanc n'a pas fait que tromper la bonne foi des Amérindiens, il a aussi tablé sur les rivalités, les divisions et les haines intertribales. S'il est vrai que nous avons beaucoup à apprendre des sociétés amérindiennes, nous avons, comme eux aussi d'ailleurs, à apprendre de leurs erreurs et de leurs faiblesses.

Rémi Savard a publié une plaquette d'une cinquantaine de pages, la lecture en est aisée, la mise en page excellente, carte et photographies accompagnent le texte. Voilà une initiative que beaucoup d'intellectuels auraient intérêt à suivre. En procédant ainsi, Rémi Savard vise un public autre que ces habitués spécialistes et initiés. Souhaitons que cela réussisse car l'idée centrale n'intéresse pas que les « spécialistes » : les luttes pour une société différente n'auront de sens, ici, qu'articulées aux luttes amérindiennes.

Denys DELAGE

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Alain GAGNON (dir.), *Les Opérations Dignité, naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec*, Carleton, Université de Carleton, 1981, 262p.

Depuis le temps qu'on nous parle de l'Est du Québec et du B.A.E.Q., voici enfin un ouvrage collectif de réflexion sur les Opérations Dignité : sept articles, trois entrevues, trois documents : le manifeste des curés de 1970, la prise de position des prêtres et agents de pastorale de 1980 et le manifeste du Front Commun de 1973. Donc un recueil de textes au ton et à la portée très différents.

Première observation quant à la présentation même du livre : il s'agit d'une photocopie, réduite aux trois quarts du manuscrit dactylographié. Ce procédé simplifié et accélère la publication en sautant les étapes de composition et de montage ; il a aussi l'avantage d'être bon marché. On peut y voir, au goût, une plus facile accessibilité à l'édition ou un reflet de la crise économique qui touche le marché du livre comme tous les autres. Cela permet, en produisant des livres à peu de